

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural, sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Messieurs Dominique CLAVIER, MOTHES Didier, THUAULT Jean, PEREIRA Johan, RICHEZ Landry, SOULARD Stéphane,  
Mesdames GERVASONI Florence, KIRCHER Séverine, MELIN Marie-France, POIROT Delphine, THIBAUT-MARROCQ Sophie

Absent : Messieurs DARMAGNAC Aurélien, THILLIEZ David, et Mesdames VIROULET-L'HOTE Emmanuelle, LAROUSSE Cécile

### ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du 11/04/2022**
- **Votes des subventions aux Associations**
- **Demande du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipements des Communes (FDAEC) pour les travaux de sécurisation de la RD 114.**
- **Point sur les travaux du square et de l'immeuble Fauché**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Est désignée secrétaire de séance Mme GERVASONI.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2022, il est signé par tous les membres présents.

### 1 - : Subventions 2022 pour les associations

Didier MOTHES a présenté les demandes des associations.

Après échange le conseil municipal, a voté à l'unanimité les montants suivants :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Attributions 2022</b>
Association informatique	1 500.00
Loisir Détente amitié	1 000.00
Chasse	500.00
Comité de jumelages et d'animations	1 000.00
Les amis de l'Arec	400.00
Le comité des fêtes	1 500.00
Croix Rouge	300.00
Jeune Sapeur-Pompier	150.00
<b>TOTAUX</b>	<b>6 350.00</b>

Concernant le Téléthon la subvention sera attribuée selon les mêmes règles que les années précédentes sous réserves que la manifestation soit organisée.

## **2-Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2022**

Monsieur le maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution de Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental dans le cadre du vote du Budget 2022.

La somme qui nous est attribuée est de 12 031 euros. Nous devons informer le Conseil Départemental sur quelle opération nous affectons cette somme.

D'autre part l'état dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) nous a attribué une subvention de 6 418.88 €.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- de réaliser en 2022, l'opérations suivante :

La Sécurisation de la RD 114 (plateau et trois écluses) d'un montant de 35 448.10 HT  
(42 537.72 TTC)

- de demander une aide financière au Conseil départemental :

- FDAEC 12 031.00

-d'assurer le financement de la façon suivante :

- |   |           |
|---|-----------|
| • Autofinancement (égal ou supérieur à 20% du coût H.T. de l'opération) | 24 087.84 |
| • DETR  | 6 418.88  |
| • FDAEC   | 12 031.00 |

Les travaux sont réalisés entre le 30 mai et le 15 Juin 2022. C'est l'entreprise Eiffage qui a été choisie étant la moins disante. Nous avons reçu 3 offres (EUROVIA, COLAS, EIFFAGE)

## **3-Point sur les projets communaux :**

- **Square :**

Le 11 Mai l'avant-projet a été présenté à la commission communale qui a donné un avis favorable. Le maire rencontre l'architecte des Bâtiments de France le 9 Juin pour validation, car nous sommes dans le périmètre protégé.

En principe les travaux ; essentiellement des plantations ; devraient être effectués durant le dernier trimestre 2022.

- **L'immeuble Fauché :**

L'établissement foncier régional a remis son diagnostic. Compte tenu de la hauteur de l'investissement (environ 1.5 million d'euros) il est décidé de réaliser un audit financier de la commune. La première étape de ce projet étant de bâtir le plan de financement et donc de vérifier si nous sommes en capacité de porter cette opération.

#### **4- Question Diverses**

-Le rapport 2021 de la Mission Locale des Deux Rives a été transmis aux conseillers. Dans le cadre de ses prérogatives, la Mission Locale a accompagné 18 Pujolais.

- Le mauvais état de la route du Marais a été signalé.

- Le tableau des permanences pour les élections législatives a été établi

La séance est levée à 20h30